Image not found or type unknown

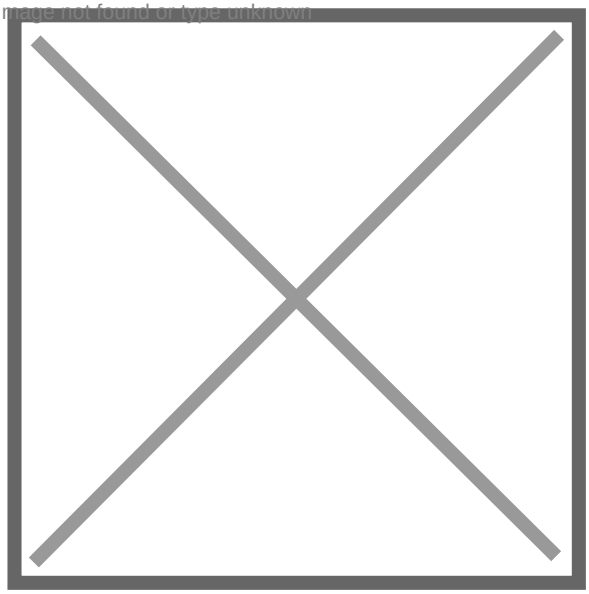

# Arnaque: abus de la part d'sfr

Par **lilou**, le **01/06/2009** à **20:39**

Bonjour,
Voici maintenant 6mois que j'ai souscrit un nouvel abonnement au prés d'SFR (depuis le mois de décembre). Les deux premiers mois étaient gratuits, je n'ai donc pas été prélevé, les deux mois suivant, tout s'est passé normalement, j'ai été prélevé de 28euros)
Mais, le montant du prélèvement du mois d'avril (le 29/04/09) s'est élevé à 575,15€, or je n'ai pas fait de hors forfait. SFR a reconnu avoir commis une erreur, et m'a donné un délais de remboursement d'une semaine, la semaine suivante ils m'ont dit que le virement serait effectué d'ici 5jours, puis ils ont donné une date précise: le25mai, seulement je n'ai toujours pas été remboursé!
Leurs erreur à continuer durant 10jours au mois de mai alors qu'ils étaient prévenu depuis le 2mai, SFR m'a donc prélevé encore 268€, qui devraient aussi m'être remboursé, mais rien n'arrive!
Je suis étudiante et n'ai pas les moyens de couvrir ce déficit dans mes compte, mon découvert se creuse, ma banque me prélève, je ne peux plus retirer, ou utilisé ma carte bleue, et n'ai absolument aucune idée de ce que je doit faire pour enfin espérer toucher ce qui me revient de droit!
Que dois-je faire???

Par **lilou**, le **01/06/2009** à **21:49**

Bonsoir,
La premiere chose à faire c'est de faire opposition sur votre compte pour les prelevement de sfr cela afin d'eviter "d'autre erreur "et surtout contacter votre banquier afin de bien lui expliquer votre situation.

La seconde c'est de verifier que vous avez bien toute vos factures sfr prouvant que vous n'avez pas fait de hors forfait et aussi si possible la lettre dans laquelle sfr reconnaissant son erreur.
faite de photocopie et expedie le tout avec accusee de reception avec une lettre ou vous leur expliquer que vous avez bloquer le prelevemement automatique et que vous voulez etre rembourse.
bon courage.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés